

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Le public est informé qu'en l'application de l'arrêté du Président n°2025-URBA-01 en date du 09/01/2025, il sera procédé à l'enquête publique portant sur la modification de droit commun n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Val de Somme du **lundi 3 février 2025 à 9 h 00 au mardi 18 février 2025 à 17 h 00 inclus** soit pendant 16 jours consécutifs.

A cet effet, M Jean-Marie ALLONNEAU, directeur de la production immobilière de l'OPH d'Amiens en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M Claude TRUFFERT, comptable en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant, par Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera à la Communauté de Communes du Val de Somme à Corbie : **31 ter rue Gambetta, du lundi 3 février 2025 au mardi 18 février 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 00).**

Monsieur le Commissaire enquêteur recevra à la Communauté de Communes du Val de Somme :

- le **lundi 3 février 2025 de 9 heures à 12 heures**
- le **samedi 8 février 2025 de 9 heures à 12 heures**
- le **jeudi 13 février 2025 de 16 heures à 19 heures**
- le **mardi 18 février 2025 de 14 heures à 17 heures**

Le dossier de modification n°3 du PLUi et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la Communauté de Communes du Val de Somme pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture.

La Communauté de Communes du Val de Somme dispose d'un site internet sur lequel les dossiers d'enquêtes sont consultables à l'adresse suivante : [www.valdesomme.com](http://www.valdesomme.com) pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

CCVS Commissaire Enquêteur 31 ter rue Gambetta 80800 CORBIE

ou à l'adresse électronique suivante : [plui.valdesomme@valdesomme.com](mailto:plui.valdesomme@valdesomme.com)

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Communauté de Communes du val de Somme et dans les 33 communes aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête.

Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes du Val de Somme [www.valdesomme.com](http://www.valdesomme.com)

Au terme de l'enquête, la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera approuvée par délibération du Conseil Communautaire.

Le Président  
Alain BABAUT